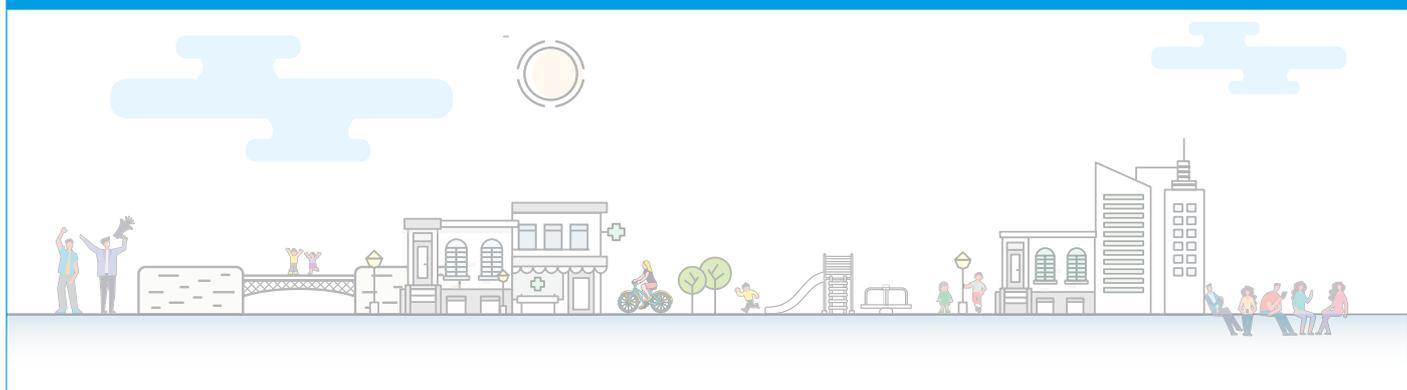


RENCONTRE NATIONALE
VILLE AMIE DES ENFANTS
JEUDI 2 JUIN 2022



RESTITUTION DE L'ATELIER...

LE DROIT À LA PARTICIPATION AU COEUR DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE



unicef 
pour chaque enfant

unicef 
pour chaque enfant

École amie
des droits
de l'enfant

Le cadre de la problématique vu par l'UNICEF France

1/ Quelques définitions

Projet Educatif de Territoire :

Pour l'UNICEF, il s'agit de l'outil incontournable qui va permettre de réunir toute la communauté éducative (les parents, les enseignants, les équipes d'animation, de restauration..), sur les différents temps de l'enfant et du jeune, acteurs incontournables de cette réflexion. Pour le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports il s'agit d'une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un **parcours éducatif cohérent** et de **qualité** avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la **complémentarité des temps éducatifs**.

Intérêt supérieur de l'enfant :

Les droits de l'enfant tels que définis dans la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) sont indissociables et indivisibles. L'intérêt supérieur de l'enfant est évoqué dans l'article 3 de la CIDE et est l'un des quatre principes incontournables pour appliquer la totalité des droits de la Convention. Il signifie que les autorités judiciaires ou administratives des Etat ayant ratifié la Convention ont pour obligation de prendre en considération "l'intérêt supérieur de l'enfant" lors de toute prise de décision le concernant. La prise en compte de l'opinion de l'enfant (article 12) permet de soutenir le décideur dans l'établissement de son intérêt supérieur. Cela signifie par exemple que l'État doit assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires au cas où ses parents ou les autres personnes responsables de lui en sont incapables. **Toute décision doit d'abord prendre en compte ce qui est le mieux pour les enfants, notamment en comparaison avec ce qui peut être important pour les adultes.** Par exemple, avant de se soucier de l'organisation du planning des adultes qui vont s'occuper des enfants, on se demande d'abord ce qui est important dans la journée de l'enfant.

L'intérêt de l'enfant doit être au cœur de toutes les décisions, avant même l'intérêt des agents et du service public.



(Droit à) la participation :

L'article 12 de la CIDE reconnaît l'enfant comme un agent actif dans l'exercice de ses droits. Il indique : « Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. »

Cela signifie que **les enfants doivent avoir la possibilité d'influencer leur vie et leur environnement**, et que **les adultes ont le devoir de mettre en œuvre les conditions** qui vont leur permettre cela mais aussi prendre véritablement en compte leur parole.

Combiné aux articles 17 (droit d'accès à l'information), 13 (droit à la liberté d'expression), 15 (liberté d'association) et l'article 14 (liberté de pensée, de conscience et

de religion), **le droit à la participation des enfants s'entend au niveau individuel mais aussi au niveau collectif**, afin de permettre aux enfants de contribuer à l'élaboration des décisions sur les questions les intéressant en tant que groupe au sein de la société.

La participation diffère de l'engagement en sa qualité de droit (tout comme le droit à l'éducation, à une identité, etc.) et la notion d'influence, de pouvoir sur sa vie et son environnement. Les adultes sont nécessairement impliqués dans le processus puisqu'il y a un partage de pouvoir. L'engagement civique désigne des actions individuelles ou collectives dans la sphère publique, dans lesquelles les personnes participent pour améliorer le bien-être de communautés ou de la société en général. Exemple : bénévolat.

2/ Les Degrés de participation

En 1992, Roger Hart a élaboré un modèle de "participation des enfants, de l'acte symbolique à la citoyenneté" (Centre de recherche innocent UNICEF, Florence)

Participation :

Niveau 8 : Projet initié par les enfants/jeunes, décisions prises conjointement avec les adultes

Niveau 7 : Projet initié et dirigé par les enfants/jeunes

Niveau 6 : Projet initié par les adultes, décisions prises en consultation avec les enfants/jeunes

Niveau 5 : Enfants/jeunes consultés et informés

Niveau 4 : Enfants/jeunes désignés mais informés

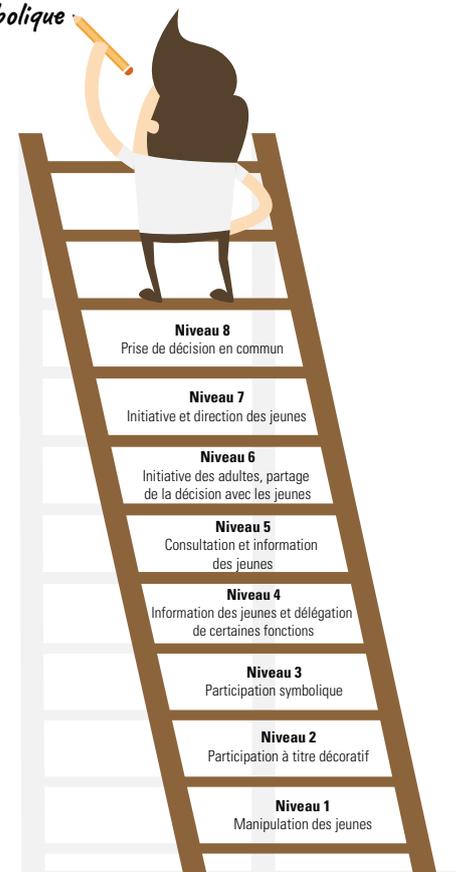
Non-participation :

Niveau 3 : Participation symbolique

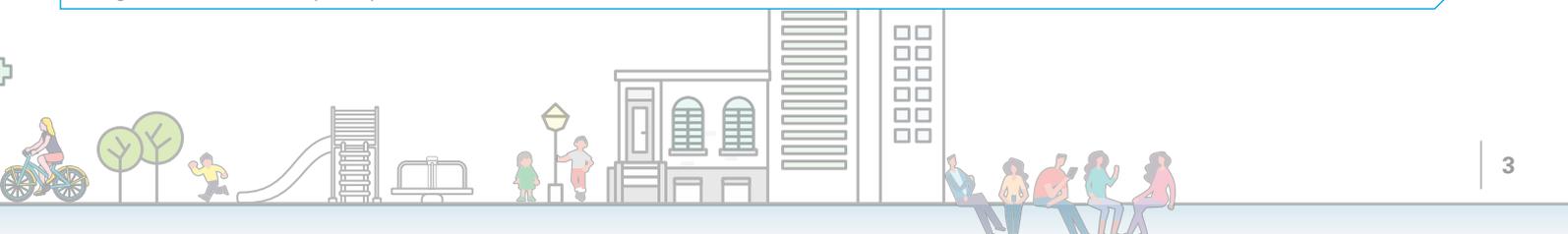
Niveau 2 : Participation « décorative »

Niveau 1 : Manipulation

À partir du niveau 4, tous les niveaux de participation sont pertinents pour s'assurer que les enfants et les jeunes soient associés aux discussions ! Ils comportent certes des degrés différents de «pouvoir d'agir» et d'influence des enfants, mais ils peuvent être utilisés en fonction des circonstances et notamment des sujets, des domaines, des possibilités mais aussi des souhaits des enfants et des jeunes. Les différents niveaux peuvent aussi être associés entre eux suivant les différents étapes du projet.



Roger Hart, Echelle de la participation, Centre de recherche Innocenti, UNICEF, 1994.



Notre travail collectif sur...
le cadre de la participation des enfants et des jeunes

La participation s'adresse à qui ?

- Tous les enfants et les jeunes du territoire et volontaires
- Une représentation de toutes les tranches d'âge.
- Enfants en situation de handicap et en décrochage scolaire
- Tous les enfants de la commune de 3 à 18 ans (!\ à voir pour les bébés dès la naissance pour l'expression des besoins)
- Les enfants de 0 à 18 ans résidants sur la commune
- Jeunes isolés, déscolarisés

Dans quel cadre ?

- Écoles, collèges, lycées, lycées pro, périscolaires, extrascolaires, associations culturelles, sportives, maison de l'enfance, centres sociaux, IME, ITEPS
- MECS, IEM, IME
- Cadre extra-scolaire : maisons de quartier
- Au sein des dispositifs de participation existants (lien avec l'Éducation nationale, consultation via les autres structures de la ville fréquentées par les jeunes)

Le cadre de la problématique vu par l'UNICEF France

Ne pas oublier que l'exercice du droit à la participation est **volontaire** ; les enfants peuvent choisir ou non de participer, et se retirer à tout moment du processus. Une attention particulière doit être portée aux **enfants les plus vulnérables**, qui sont plus éloignés de leurs droits. Ils ont des besoins spécifiques qu'il est important de connaître et de prendre en compte lors de l'élaboration des politiques publiques. Pour atteindre ces enfants, "**l'aller vers**" est souvent la solution la plus appropriée.

Aucune limite d'âge inférieure n'est imposée à l'exercice du droit de participation. Il s'étend donc à tout enfant qui a une opinion sur un sujet qui l'intéresse. Si l'exercice de ce droit reste encore trop rare pour les enfants les plus jeunes et qu'il est donc très intéressant

d'avoir mentionné les 0-3 ans, il est cependant impératif de se questionner sur la pertinence et la faisabilité pour la collectivité dans un projet tel que celui-ci par exemple.

Enfin, attention à ne pas envisager la consultation des enfants/jeunes qu'à travers le prisme de l'école afin de ne pas nier la réalité des situations : aujourd'hui environ 100 000 enfants en France ne seraient pas scolarisés. La première étape consiste à identifier les enfants ou groupes d'enfants qui ont besoin de mesures spécifiques pour voir assurer le respect de leurs droits. Il est ensuite impératif d'identifier ce qui exclut ces enfants de l'accès à la participation (barrières linguistiques, obstacles physiques, méthodes de participation inadaptées...) et de briser ces barrières et obstacles.



Notre travail collectif sur... les méthodes de participation des enfants et des jeunes

Il est préconisé, **en amont** du projet, par exemple :

- Création d'un COPIL
 - Questionnaires/sondages
 - Réunion préparation avec tous les acteurs
 - Boîte à idées
 - Adapter les formes de consultation
 - Information / Vulgarisation (document adapté aux enfants aux enfants) / Diagnostic et modalités d'évaluation
 - Instances existantes
 - Consultations directes auprès des différentes structures
 - Information / Consultation (CME, CMJ, groupe de parole)
- Présentation adaptée du PEDT à chaque âge
 - Accompagnement et formation des agents
 - Observation sur les lieux de vie des enfants
 - Consultation
 - Écoute : observation des bébés (0-3 ans)
 - Observation des lieux de vie des enfants
 - Établir un diagnostic sous plusieurs formes (dessins, vidéos...) et utilisation de la Consultation nationale au niveau local
 - Informer et vulgariser le dispositif du PEDT
 - Impliquer les enfants et les jeunes dans les questionnaires, enquêtes

Le cadre de la problématique vu par l'UNICEF France

Quand cela est possible, avoir une personne dédiée (coordinateur/rice PEDT) est très précieux.

Dans tous les cas, il est essentiel de **former les élus et agents à l'exercice de la participation des enfants/jeunes**. Comme souligné par le Défenseur des droits dans son rapport de 2019, l'un des premiers freins à la participation tient au manque de sensibilisation, de formation et d'information des adultes et des enfants. Les pratiques participatives, en particulier avec des enfants/jeunes, requièrent des compétences spécifiques et une bonne compréhension des enjeux. Même pour les adultes qui travaillent au contact quotidien d'enfants/jeunes, ces compétences ne sont malheureusement pas toujours intégrées lors des formations classiques dédiées à l'accompagnement des enfants/jeunes. Pour une participation éthique et significative, **les adultes doivent donc avoir accès à des informations et des possibilités de formation appropriées et adaptées**.

Pour permettre une participation sûre et efficace des enfants et des jeunes et qu'ils se sentent à l'aise lors de l'exercice, il est nécessaire de les **préparer à cette démarche** et de leur donner les informations adaptées. Attention, il ne s'agit pas ici de leur enseigner des valeurs citoyennes et républicaines dans l'exercice d'un mandat de jeune élu par exemple, mais de leur expliquer de façon adaptée les leviers qui sont les leurs pour participer à l'action publique locale. Les enfants et les jeunes peuvent également être associés au choix de la méthodologie employée, à l'élaboration du calendrier, au budget etc.

Envisager **plusieurs formes de consultation** est intéressant afin de toucher plus largement le public associé au projet. **L'observation des lieux de vie des enfants/jeunes** nous semble également être une proposition très intéressante et trop souvent sous-estimée dans la prise en compte des usages, des besoins et de l'intérêt des enfants et des jeunes.



Notre travail collectif sur... les méthodes de participation des enfants et des jeunes

Il est préconisé, pendant le projet par exemple :

- Régularité des réunions, des échanges avec tous les acteurs
- Respect des engagements pris
- Prendre, donner, et traiter la parole
- Prise en compte de la parole (capacité de flexibilité)
- Animation
- Création
- Accompagnement
- Boîte à idées
- Participation tournante des enfants au suivi
- Responsabilisation et implication des enfants sur des actions : budget participatif
- Présentation adaptée
- Groupe de travail ciblé sur une période définie
- Hors les murs, consultation de tous les jeunes de façon ludique, avec multi supports. Chaque structure pouvant choisir son mode de consultation.
- Engagement

Le cadre de la problématique vu par l'UNICEF France

De façon opérationnelle, il semble impératif que **la collectivité adapte son mode de fonctionnement aux enfants et aux jeunes**. Cela signifie prendre en compte un nombre de facteurs important tels que les horaires de réunion afin que les enfants et jeunes, qui ne sont pas disponibles sur le temps scolaire, puissent être présents. Cela nécessite aussi d'adapter les modes de consultation, de communication, de vulgariser toute notion qui ne serait pas comprise par toutes et tous et d'informer les enfants et les jeunes sur ce qui les concerne au travers du projet présenté. Il est essentiel de s'assurer de la bonne compréhension des enfants à

l'objet de leur participation (au-delà de la question "avez-vous compris?" n'hésitez pas à proposer de reformuler, donner des exemples, etc.) et au rôle de chacun tout au long du processus.

Lors du travail avec les enfants et les jeunes, veiller à la participation de tous : gérer les différences d'âge, de caractère, ne pas couper la parole, réduire le temps de parole des adultes, respecter les modes d'apprentissage et d'expression de chacun (écrit/oral/visuel) en variant les activités et méthodologies sont autant de points de vigilance à avoir pour permettre une participation effective, juste et efficace.



Notre travail collectif sur... les méthodes de participation des enfants et des jeunes

Il est préconisé, **après** le projet par exemple :

- Restitution par les jeunes
- Validation par les jeunes
- Sondages réguliers auprès des jeunes sur les actions mises en place
- Prise en compte des remarques et participation à l'évaluation
- Accompagnement à la réalisation des projets
- Bilan avec les enfants et les jeunes
- Faisabilité, choix
- Évaluation par des enfants tirés au sort
- Évaluation et indicateurs avec les enfants
- Continuité, suivi
- Restitutions accessibles, bien diffusées, ludiques, réseaux sociaux...

Le cadre de la problématique vu par l'UNICEF France

Attention à ce que la restitution par les enfants/jeunes ne soit pas imposée et soit **plutôt réalisée en binôme avec un adulte** dans l'objectif de favoriser l'horizontalité et afin que les enfants et les jeunes ne portent pas seuls la responsabilité du projet.

Il est absolument indispensable de faire **un retour aux enfants sur la façon dont leur parole a été prise en compte et concernant les prochaines étapes du projet**, faute de quoi ils risquent d'avoir le sentiment qu'ils ont investi du temps et de l'énergie sans pouvoir en mesurer l'impact et les résultats. Ils peuvent aussi se sentir non considérés et ne plus avoir envie de se mobiliser pour un processus participatif. En fonction de la méthodologie choisie, des envies et des disponibilités des

enfants et des capacités des adultes, il est possible que les décisions finales soient prises sans les enfants. Dans ce cas, il est nécessaire de leur faire part de ce qui a été retenu ou non, en expliquant les choix faits.

A la fin du processus, un bilan doit être effectué avec les enfants et les jeunes afin d'évaluer et au besoin, d'améliorer les pratiques.

Enfin, penser à la manière de communiquer à destination des autres enfants pour la restitution du travail en cours, et une fois ce dernier terminé ! En tant que premiers concernés, il est intéressant que l'ensemble des enfants et des jeunes de la collectivité comprennent son projet pour leurs parcours éducatifs.



Notre travail collectif sur... les actions innovantes pour assurer l'exercice du droit à la participation des enfants et des jeunes

- Après les cours : organiser 1h sur les droits des enfants
- Inclure davantage les jeunes dans la rédaction
- Boîte à idées
- Intégrer des jeunes dans les comités
- Chaque structure d'accueil se fait le relais de la parole des enfants et des jeunes
- Utilisation de sondages et d'outils informatiques
- Utilisation des kits UNICEF pour informer, sensibiliser et agir / CIDE
- Club UNICEF à créer
- Groupes de parole ouverts à tous
- Rencontres élus et jeunes
- Référendum pour les enfants
- Formation identique Éducation nationale et éducateurs
- Consultation avec les éducateurs et les parents
- Budget participatif pour les jeunes (Développement durable...)
- Expliquer le PEDT avec des pictogrammes, audiodescription notamment pour les enfants en situation de handicap
- Les enfants présentent le PEDT en Conseil municipal
- Tenir compte des résultats de la Consultation nationale des 6/18 ans
- Budget alloué à la jeunesse
- Expérimentation
- Rencontre avec les enfants dans tous les services
- Consultation sur réseaux sociaux
- Organiser une journée conviviale pour présenter le PEDT
- Mettre en place un comité de pilotage mixte et intergénérationnel (élus, enfants, parents...)

Le cadre de la problématique vu par l'UNICEF France

Pour être significative la participation représente **un pouvoir partagé entre les enfants et les adultes**. Par conséquent, si les enfants présentent seuls le PEDT en Conseil municipal, il s'agit d'une bonne pratique de participation mais qui peut aussi être envisagée différemment en proposant aux enfants, s'ils le souhaitent, de **co-porter** ce temps avec des adultes à condition que ces derniers ne prennent pas le dessus. Cela permet de favoriser l'horizontalité et la perception des enfants/jeunes comme de véritables partenaires, au même niveau que les adultes. Les enfants et les jeunes peuvent parfois préférer gérer seuls un projet ou temps car cela démontre la confiance des adultes (qui restent à disposition pour soutenir en cas de demande des enfants/jeunes) ; dans tous les cas, **il est nécessaire de réfléchir avec eux** à la meilleure option : agir seuls ou en parte-

nariat avec des adultes.

De nombreuses villes appartenant au réseau Ville amie des enfants mettent déjà en œuvre des pratiques innovantes pour rendre effectif le droit à la participation des enfants et des jeunes ! Marches exploratoires en ville pour mieux adapter l'espace aux plus jeunes habitants, consultations via les réseaux sociaux, recherches participatives directement menées par des jeunes auprès de leurs pairs, réalisation des projets éducatifs d'ALSH par les enfants/jeunes, consultations des enfants lors de l'écriture et de l'évaluation du PEDT, participation des enfants au Grand débat des enfants avec Adrien Taquet, projets participatifs au cœur des quartiers politique de la ville, bus participatif itinérant au sein des aires d'accueil des gens du voyage, etc.



Notre travail collectif sur...
les difficultés rencontrées pour l'accès à la participation

Pour la collectivité :

- Enfants volontaires qui n'ont pas les moyens de venir
- Moyens humains : régularité, implication de tous
- Liens avec les autres institutions
- Le portage politique
- Lien avec l'Éducation nationale
- Mobilisation et langage commun
- Question budgétaire
- Accepter la parole des enfants
- Volonté des enfants face à l'organisation et le budget des collectivités
- Organisation, communication
- Toucher le plus de jeunes possible
- Exploiter les données et les résultats
- Fédérer l'ensemble des services
- Besoin de personnes ressources
- Compétences de la collectivité
- Travail en silos
- Formation des agents sur l'accompagnement à la participation
- Comment aller chercher les enfants (les plus petits, exclus...)
- Avoir une représentativité de tous les jeunes
- La formation des personnels
- La différence de travail avec l'Éducation nationale
- L'identification des jeunes isolés / déscolarisés
- Convaincre les élus
- Budget
- Avoir une vision globale
- Atteindre tous les enfants
- S'autoriser à diversifier les supports pour les adapter à chaque enfant afin d'aller à la rencontre des plus vulnérables

Pour les enfants :

- Emploi du temps jeunes et parents
- Moyens de locomotion
- Légitimité de la parole
- Expliquer pourquoi leurs propositions ne sont pas toujours retenues
- Libérer la parole des enfants
- Trouver le sens de leur participation
- Oser participer
- Être capable de comprendre ce qu'on attend d'eux
- Que tous les enfants se sentent concernés
- Comment participer autrement qu'à l'oral ?
- La difficulté des thématiques choisies par les adultes et donc les faire choisir aux enfants
- Expliquer quand cela n'est pas possible et pourquoi
- Libérer la parole
- Difficultés d'écoute
- La connaissance des projets, manque d'information



Notre travail collectif sur... les leviers possibles pour l'accès à la participation

- S'adapter au rythme des enfants par rapport à leurs disponibilités
- Se mettre à la portée de communication
- Savoir expliquer, faire comprendre
- Le partage du projet par les élus
- Impliquer les parents dans la citoyenneté de leurs enfants
- Apprendre à faire confiance davantage aux enfants et jeunes et à leurs idées
- Force de collaboration
- Animation à échelle de quartier
- Le futur programme Ecole amie des droits de l'enfant
- S'appuyer sur les actions des Jeunes Ambassadeurs et Ambassadrices de l'UNICEF et développer le réseau bénévole
- Mobilisation des volontaires en service civique
- Revoir le système d'élection
- Tirage au sort
- Plus de méthodologie sur la participation
- Développer des temps de concertation entre les différentes instances
- Aller consulter les jeunes là où ils sont, aller à leur contact
- Ne pas avoir un PEDT trop ambitieux au départ
- Être capable de faire évoluer régulièrement le PEDT = Bilan régulier
- Coordinateur PEDT
- Pilotage régulier du PEDT
- Une représentation par école (enfant/parent/enseignant)
- Participation des enfants au conseil d'école / conseil des enfants
- Boîte à idées, mur d'expression, dessins, photolangage
- Sur chaque thématique, une proposition par enfant retenue
- Importance du travail en réseau sur le territoire
- Réserver une place aux jeunes dans les réunions
- Valorisation d'initiatives prises par les jeunes
- Création d'autres instances que le CMJ/CME... pour donner encore plus une place aux jeunes
- Intégrer davantage les jeunes en situation de handicap et isolés mais aussi les enfants allophones
- Ne plus avoir une image d'immaturité des jeunes
- S'appuyer sur les acteurs locaux
- Organiser des ateliers lors d'une journée et associer les enfants aux projets de la collectivité
- Travailler main dans la main avec UNICEF
- Mettre en place une réelle transversalité pour que la parole des enfants soit entendue par tous les services
- COPIL inter services pour le PEDT



Le cadre de la problématique vu par l'UNICEF France

Effectivement, l'exercice du droit à la participation présente des challenges à la fois pour les adultes, mais aussi pour les enfants. Manque de temps, de ressources, d'outils. Crainte de ne pas voir son opinion véritablement prise en compte, planning inadapté au rythme de vie d'un enfant/adolescent, décision finale très souvent prise par les adultes.

Les solutions proposées ci-dessus sont autant de pistes prometteuses pour franchir ces obstacles : se former, sensibiliser adultes et enfants, travailler en réseau avec

d'autres acteurs, aller-vers, s'inspirer de bonnes pratiques pour apprendre et convaincre, remettre en question ses propres pratiques, ses acquis et certitudes... L'effectivité du droit à la participation demande nécessairement un changement de culture. Cela prend du temps, ne pas se décourager et s'appuyer sur UNICEF France pour être accompagné dans la mise en œuvre de ce changement. L'enjeu est de faire de chaque collectivité un véritable lieu à l'écoute des enfants et des jeunes qui y vivent.

Outils et ressources :

- [Le résultat des entretiens](#) menés par l'UNICEF France en 2021 sur la participation des enfants dans les VAE.
- L'étude d'UNICEF international sur la participation des jeunes au niveau local et les fiches outils dédiées (à venir à la rentrée 2023).
- [La brochure d'UNICEF Suisse et Lichtenstein](#) sur la participation des enfants et des jeunes spécialement dédiée aux communes et aux villes.



Ce document a été cofinancé par le programme Droits, égalité et citoyenneté de l'Union européenne (2014-2020).

Le contenu de cette étude n'engage que son auteur et relève de sa seule responsabilité. La Commission européenne n'accepte aucune responsabilité quant à l'usage qui pourrait être fait des informations qu'elle contient.

